

Arrondissement
De Sarlat La Caneda

Canton de
HAUT-PERIGORD NOIR

MAIRIE DU LARDIN SAINT-LAZARE
24570 LE LARDIN SAINT-LAZARE

☎ 05.53.51.27.11
📠 05.53.51.05.15

Le Lardin Saint Lazare,
Le 24 Septembre 2015

**NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS ET DES ELEVES
- COMPORTEMENT LORS DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES
(TAP)-**

Les élèves doivent obéissance et respect au personnel communal, ainsi qu'aux intervenants lors des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

En cas d'attitude d'indiscipline de l'enfant ou de dégradation, un système de croix est mis en place. Au bout de 4 croix, un 1er avertissement sera adressé aux parents.

L'obtention de 8 croix entraînera l'exclusion d'une semaine des TAP. Les parents recevront un courrier pour avertir de cette sanction et ils seront tenus à récupérer leur enfant le Mardi, Jeudi et Vendredi à 15h30.

Au bout de 10 croix, l'exclusion totale des Temps d'Activités Périscolaires de l'enfant sera prononcée.

Le Maire,
Laurent DELAGE



Partie à retourner aux Professeurs des écoles avant le 01/10/2015

M. Mme déclare(nt) avoir pris connaissance des modalités de règlement pour les Temps d'Activités Périscolaires et en acceptent les conditions.

NOM - prénom de l'enfant Classe

Le :

Signature